

**CONCOURS DE RECRUTEMENT DANS L'EMPLOI
D'ASSISTANT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**
Session 2022

CONDITIONS DE CANDIDATURE

1- Être de nationalité ivoirienne (la condition de nationalité ivoirienne n'est pas exigée pour les candidats au recrutement par contrat) ;

2- Être titulaire de l'un des diplômes suivants :

- Doctorat ou diplôme équivalent (Doctorat 3^{ème} cycle, Doctorat d'Etat, Doctorat Thèse Unique, PhD) ;
- Diplôme d'Ingénieur de Conception agréé par l'Etat ;
- Diplôme d'Architecte ;
- Diplôme d'Expert-Comptable ;
- Diplôme d'Etude Comptable Supérieure (DECS) ;
- Diplôme d'Etude Comptable Supérieure et Financière (DECSF).

3- Être âgé de 45 ans au plus au 31 décembre 2022 pour les Recrutements Nouveaux ;

4- Seuls les fonctionnaires des grades B3, A3 ou A4 justifiant d'une ancienneté d'au moins trois (03) ans dans leur emploi actuel peuvent faire acte de candidature.

PIECES A FOURNIR

A scanner et à charger sur la plateforme SYGRH.

Faire vérifier et déposer à la DRH/MESRS sur support papier relié avec une page de garde (en un (01) exemplaire), accompagné d'une (01) clé USB contenant toutes les pièces à fournir.

- 1- Une (01) demande manuscrite de candidature adressée au Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- 2- Une (01) copie originale de l'extrait d'acte de naissance ou jugement supplétif (datant de moins de six (06) mois à la date d'ouverture du concours) ;
- 3- Une (01) copie originale du certificat de nationalité ;
- 4- Une (01) copie originale du casier judiciaire (datant de moins de trois (03) mois) ;
- 5- Un (01) certificat de non bégaiement délivré par un médecin désigné par le Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur ;
- 6- Un (01) curriculum vitae ;
- 7- Une (01) photocopie légalisée du BAC ou diplôme équivalent ;
- 8- Une (01) photocopie légalisée de tous les diplômes obtenus après le BAC ou diplôme équivalent (diplôme, certificat du diplôme ou de l'attestation du diplôme), plus la traduction en français (le cas échéant) ;
- 9- Une (01) attestation d'équivalence pour tout diplôme obtenu à l'étranger ;
- 10- Une (01) attestation d'homologation pour tous les diplômes obtenus dans un établissement privé d'enseignement supérieur en Côte d'Ivoire et ceux obtenus en formation continue ;

Direction des Ressources Humaines

- 11- Une (01) photocopie de l'acte administratif de nomination, de titularisation ou de promotion dans le dernier emploi pour les fonctionnaires ;
- 12- Une (01) photocopie de la Carte Nationale d'Identité (CNI), de l'Attestation d'Identité ou du Passeport ;
- 13- Un (01) extrait d'acte de mariage pour les candidates mariées ;
- 14- Un (01) exemplaire de la thèse ou du mémoire, plus le résumé en français ;
- 15- Une (01) copie de chaque publication scientifique (le cas échéant) ;
- 16- Les titres et travaux (Le cas échéant) ;
- 17- Le reçu de paiement des frais d'inscription et d'analyse du dossier (50.000 f CFA).